

**Ordonnance concernant la répartition des matières
entre les chambres francophones de la section du contentieux administratif**

À partir du 1^{er} septembre 2023, les matières suivantes sont attribuées aux chambres francophones de la section du contentieux administratif :

VI^e chambre - Affaires sociales et Santé publique - Marchés publics.

- santé publique, y compris le contentieux des médicaments et celui des officines pharmaceutiques,
- affaires sociales,
- pensions,
- C.P.A.S. (à l'exception du personnel),
- marchés publics,
- les concessions de marchés et de service publics qui sont visées par la nouvelle loi du 17 juin 2016 (M.B. du 14 juillet 2016),
- les autres actes détachables relatifs aux concessions domaniales, locations, ventes, etc., des autorités publiques (à l'exception des baux de chasse),
- intégration sociale,
- formation professionnelle,
- permis de travail,
- office de la naissance et de l'enfance,
- fabriques d'église,
- emploi et travail (réglementations autres que celles relatives au personnel),
- logement
- bien-être animal.

VIII^e chambre - Fonction publique fédérale, communautaire et régionale, tant en ce qui concerne les actes réglementaires qu'individuels.

- agents des ministères et parastataux fédéraux, communautaires et régionaux ainsi que locaux,
- mise en disponibilité ou mise à la pension prématurée pour inaptitude physique de ces agents (SPF Santé publique ou ONSSAPL),
- statut des enseignants (communauté française et pouvoirs locaux),
- statut du personnel des centres PMS,
- statut du personnel des écoles,
- corps spéciaux (police, armée, sûreté de l'État, SGRS, OCAM, administration pénitentiaire, assemblées parlementaires, Cour des comptes et services de médiation),
- ENABEL (Agence belge de Développement),
- SPF Affaires étrangères et commerce extérieur,
- Personnel de la Justice (magistrats, greffiers, notaires, huissiers de justice, personnel de l'ordre judiciaire, etc.), personnel et titulaires de fonction du Conseil d'État et du Conseil du contentieux des étrangers et d'autres juridictions administratives,
- Travailler pour (anciennement Selor),
- syndicats.

XI^e chambre - Contentieux des étrangers, Justice et Enseignement.

- procédure d'admissibilité en cassation dans le contentieux des étrangers et procédures en cassation, en suspension ou en annulation dans le même contentieux, tant en ce qui concerne les actes réglementaires qu'individuels,
- enseignement hors fonction publique (recours élèves et étudiants, équivalence diplômes, jurys d'examen),
- justice hors fonction publique (avocat, droit pénitentiaire, extraditions, frais de justice, jeux de hasard, juridictions administratives relevant du SPF Justice, arrêtés réglementaires).

XIII^e chambre - Urbanisme et Environnement en Région wallonne.

- urbanisme et aménagement du territoire,
- environnement et déchets, en ce compris les établissements classés,
- monuments et sites,
- expropriation,
- déclaration d'utilité publique,
- conservation de la nature,
- chasse,
- voirie,
- eau (y compris cours d'eau navigables et non navigables),
- permis intégrés (implantations commerciales).

XV^e chambre - Économie - Énergie - Fiscalité - Culture - Pouvoirs locaux - Urbanisme et Environnement en Région bruxelloise.

- impôts et taxes,
- cadastre,
- armes,
- médias,
- provinces, communes et intercommunales (à l'exception du personnel),
- budgets des provinces, communes, zones de police, zones de secours et protection civile,
- urbanisme et aménagement du territoire,
- monuments et sites,
- environnement et déchets, en ce compris les établissements classés,
- expropriation,
- déclaration d'utilité publique,
- cours d'eau navigables et non navigables,
- classes moyennes, PME,
- réglementation des professions et ordres professionnels,
- office de contrôle des mutualités,
- taxis,
- transports (notamment chemins de fer),
- B-Post,
- télécommunications (notamment BELGACOM, IBPT),
- affaires économiques,
- crédit professionnel,
- énergie,
- tourisme,

- agriculture,
- FSMA (ex-CBFA),
- agréments des maisons de repos et des professions, y compris les professions de la santé,
- affaires non attribuées aux autres chambres.

Bruxelles, le 13 décembre 2023.

La Présidente du Conseil d'État,

Pascale VANDERNACHT